



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Février 2025 N°01/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze février à dix heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

07/02/2025

Date d'affichage

16/02/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Plan d'adressage numérique. Signalisation des voies et lieux-dits.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers leur délibération n° 23/2021 par laquelle ils décidaient de réaliser le Plan d'Adressage Numérique de la commune de CALCATOGGIO, ainsi que leur délibération n° 23/2024 par laquelle ils décident d'adopter la dénomination des voies et lieux-dits.

Il souligne que ce projet doit être complété et finalisé par la fourniture et la pose de plaques signalétiques en langue corse, destinées à la dénomination et à la numérotation des voies communales.

Il précise que cette signalétique en email comprend 520 numéros de maisons, 27 plaques de lieux-dits, ainsi que 102 panneaux de rues avec poteaux.

Le coût total de l'opération (fourniture + pose) a été estimé à 44 874,00 € HT soit 51 125,30 € TTC.

Le Maire propose donc au conseil municipal de réaliser cette opération selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération 44 874,00 € HT.
- Subvention de la Collectivité de Corse (SADPMC + FEADER) 80 % : 35 899,20 €.
- Fonds propres de la commune (20%) : 8 974,80 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser l'opération d'investissement «Plan d'adressage numérique. Signalisation des voies et lieux-dits»,
APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire.

PRECISE que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
 CHIAPPINI Charles



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Février 2025 N°02/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze février à dix heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
07/02/2025

Date d'affichage
16/02/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoins.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Aménagement final du garage communal.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°13/2018 en date du 15 Avril 2018, le conseil municipal avait décidé de réaliser la construction d'un garage communal afin d'y regrouper l'ensemble des véhicules et du matériel de voirie.

La mise en œuvre de ces premiers travaux a été assez longue et ceux-ci seront bientôt achevés une fois que le lot plomberie du marché lancé en 2022 sera réalisé.

Une mezzanine a été également construite récemment dans ce garage afin de disposer d'un espace destiné aux agents communaux.

Cependant, pour que ce bâtiment soit totalement fonctionnel, il y a lieu de prévoir de nouveaux travaux d'électricité, de placoplatre-peintures et de menuiseries.

Le coût total de cette opération a été estimé à 43 299,00 € HT soit 47 628,90 € TTC ainsi ventilés :

- Electricité : 25 450,00 HT soit 27 995,00 € TTC
- Placoplatre peintures : 9 721,00 € HT soit 10 693,10 TTC
- Menuiseries : 8 128,00 HT soit 8 940,80 € TTC

Le Maire souligne qu'au titre de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et aménagement rural (mesure 4.1 Construction et rénovation de bâtiments et d'équipements communaux), ce projet peut bénéficier du financement de l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il propose donc au conseil municipal de réaliser cette opération selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération 43 299,00 € HT.
- Subvention de l'Etat (DETR) 60 % : 25 979,40 €.
- Fonds propres de la commune (40%) : 17 319,60 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser l'opération d'investissement «Aménagement final du garage communal»,

APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire,

PRECISE que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



République Française

 Département de la Corse du Sud
 Commune de CALCATOGGIO


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Février 2025 N°03/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze février à dix heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
07/02/2025

Date d'affichage
16/02/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Remplacement des menuiseries de la chapelle Saint Nicolas.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'intérêt que porte la municipalité aux trois bâtiments religieux présents sur la commune.

Ainsi, l'église paroissiale ainsi que les deux chapelles (San Bastiano et Saint Nicolas) ont déjà fait l'objet de nombreux travaux de restauration.

Il informe le conseil municipal que les menuiseries de cette dernière chapelle sont très vétustes, en très mauvais état et doivent être remplacées par de l'ébénisterie neuve.

Le coût total de cette opération comprenant la fourniture et la pose de portes et de volets en châtaignier a été estimé à 16 209,00 € HT soit 17 829,90 € TTC.

Le Maire souligne qu'au titre de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et aménagement rural (mesure 4.1 Construction et rénovation de bâtiments et d'équipements communaux), ce projet peut bénéficier du financement de l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il propose donc au conseil municipal de réaliser cette opération selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération 16 209,00 € HT.
- Subvention de l'Etat (DETR) 60 % : 9 725,40 €.
- Fonds propres de la commune (40%) : 6 483,60 €.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser l'opération d'investissement «Remplacement des menuiseries de la chapelle Saint Nicolas»,

APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire,

PRECISE que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles

République Française



Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Février 2025 N°04/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze février à dix heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
07/02/2025

Date d'affichage
16/02/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération : Installation d'une cuisine dans la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'importance que revêt la salle polyvalente dans la vie quotidienne des élus et des administrés de la commune.

Très spacieuse, elle permet notamment la tenue de réunions publiques ainsi que l'organisation d'événements culturels et festifs divers (activités pour enfants, conférences, concerts, soirées dansantes, mariages, buffets, etc...).

Ainsi, depuis sa construction, ce bâtiment a bénéficié progressivement d'investissements importants afin de le rendre opérationnel (mobilier, matériel audio-vidéo, construction d'une scène extérieure, travaux divers de maçonnerie, menuiserie, électricité et éclairage).

Le maire informe le conseil municipal qu'il serait maintenant opportun d'y installer une cuisine de manière à proposer au public de nouveaux rendez-vous conviviaux.

Le coût total de cette opération comprenant la fourniture, la pose et l'alimentation électrique de cette cuisine totalement équipée a été estimé à 9 780,83 € HT soit 11 099,01 € TTC.

Le Maire souligne qu'au titre de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et aménagement rural (mesure 4.1 Construction et rénovation de bâtiments et d'équipements communaux), ce projet peut bénéficier du financement de l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il propose donc au conseil municipal de réaliser cette opération selon le plan de financement suivant :

- Cout HT de l'opération 9 780,83 € HT.
- Subvention de l'Etat (DETR) 60 % : 5 868,50 €.
- Fonds propres de la commune (40%) : 3 915,33 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser l'opération d'investissement «Installation d'une cuisine dans la salle polyvalente»,

APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire,

PRECISE que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire,
CHIAPPINI Charles.

République Française



COMMUNE DE
CALCATOGGIO
Comuna di Calcatoghju

Département de la Corse du Sud
Commune de CALCATOGGIO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Février 2025 N°05/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze février à dix heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation

07/02/2025

Date d'affichage

16/02/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoints.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Travaux de voirie route de CASERNA.

Le Maire informe les conseillers que la route communale de CASERNA est le théâtre d'inondations fréquentes à chaque intempérie et qu'elle doit faire rapidement l'objet d'importants travaux afin d'éviter un éventuel effondrement de la chaussée dû au ruissellement des eaux de pluie.

Il rappelle que dans ce quartier du village, un atelier de production et de vente de pâtisseries est en cours de construction.

Il souligne également que la voie le desservant permet également aux habitants de ce hameau de se rendre à la salle des fêtes, à l'aire de jeu pour enfants, au commerce communal multi-services, à l'église paroissiale et à la mairie.

Le coût des travaux de voirie à réaliser sur cette route a été estimé à 84 178,00 € HT soit 92 595,80 € TTC.

Le Maire souligne que ce projet répond aux critères de financement de la Collectivité de Corse via la Dotation Quinquennale 2025/2029 ainsi que de celui de l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (accès aux équipements publics).

Il propose donc aux conseillers de réaliser ce programme selon le plan de financement suivant :

- Coût HT de l'opération : 84 178,00 €.
- Subvention de la Collectivité de Corse (DQ 2025/2029) 40% : 33 671,20 €.
- Subvention de l'Etat (DETR) 40% : 33 671,20 €.
- Participation communale en fonds propres 20% : 16 835,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de réaliser l'opération d'investissement «Travaux de voirie route de CASERNA»,

APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire,

PRECISE que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présent.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 Février 2025 N°06/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze février à dix heures,

le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CHIAPPINI Charles, Maire

Date de la convocation
07/02/2025

Date d'affichage
16/02/2025

Présents : MM DONZELLA Daniel, PACINI Jean Baptiste, CAMPINCHI Jean Laurent, DEFRANCHI Jean Marie ; Adjoint.

MM CARLOTTI Lisa, CHIAPPINI Gilbert, FERRARO Laetitia (P), GIOVANNELLI Emilie, GUERRINI Marie, JUANICO Charlotte, MONDIEGT Vincent, POGGI Marie Laure (P), SQUAGLIA Pierre Xavier (P), TONINI Nicolas ; Conseillers Municipaux.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mr CHIAPPINI Gilbert.

Objet de la délibération :

Remise en état de la zone de mouillage organisée d'Orcino.

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la zone de mouillage organisée d'Orcino ; opérationnelle depuis 2014 ; nécessite une remise en état urgente, car les installations fixes sous-marine assez anciennes présentent un état d'usure avancé.

Le Maire précise que les dispositifs actuels sont composés de corps-morts fixes auxquels sont reliés des bouées de subsurface par des câbles d'acier.

Lors d'un récent contrôle de ces installations il a été constaté et établi que :

- 1) Du fait de leur corrosion intérieure et de leur vétusté, les câbles ne présentent plus les garanties suffisantes pour la sécurité des embarcations et doivent être impérativement remplacés.
- 2) Vingt bouées de subsurface sont détériorées ou manquantes.
- 3) Douze corps-morts sont entièrement enfouis et nécessitent un désensablage afin de les rendre à nouveau utilisables.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cet équipement public et garantir la sécurité des amarrages, Il y a donc lieu de procéder à une réfection totale de l'ensemble des dispositifs fixes du mouillage.

Une entreprise spécialisée a fourni au Maire un devis détaillé correspondant aux travaux cités ci-dessus, qui se monte à 87 720,00 € HT soit 105 264,00 € TTC.

Le Maire propose donc aux conseillers de réaliser cette opération d'investissement selon le plan de financement suivant :

Coût HT de l'opération : 87 720,00 €.

Subvention de l'Agence de Tourisme de la Corse (70 %) : 61 404,00 €.

Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (10%) : 8 772,00 €.

Fonds propres de la Commune (20%) : 17 544 ,00 €.

- 1) **Décide** de réaliser les travaux de remise en état de la zone de mouillage organisée d'Orcino.
- 2) **Adopte** le plan de financement de l'opération proposé par le Maire.
- 3) **Précise** que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré à CALCATOGGIO les jours mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire,
CHIAPPINI Charles